

République Française

Département de la
Seine-et-Marne

Arrondissement de
Meaux

Commune de
Méry-sur-Marne

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

séance du 8 juin 2026

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12/06/26

ID : 077-217702901-20260608-DEL_2026_27-DE



L'an deux mille vingt six, le huit juin, le conseil municipal légalement convoqué le 02/06/2026 s'est réuni, sous la présidence de Sami SEDDIK, Maire

Membres en exercice : 15 – Présents : 11 - Votants : 13

Présents :

Sami SEDDIK, Bruno CLEMENT, Elodie ROBERT, Christine SIGAUT, Stéphane ROBERT, Dominique DRIOT, Jean-Pierre CHARBONNIER, Noëlla MESNIER, Baudouin LALOUX, Sylvana CANDELA, Patrick DRIOT

Représentés

Hervé CHENAL donne pouvoir à Sami SEDDIK

Absents :

Pierre LORANDIN, Florence CUGUEN

Secrétaire de séance : Baudouin LALOUX

DEL 2026 27 Contribution au fonctionnement du syndicat intercommunal pour le regroupement pédagogique de Citry, Méry-sur-Marne et Nanteuil-sur-Marne pour l'année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°90/20 du 26 juin 1990 modifié, portant création du syndicat de construction de l'école maternelle ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal pour le regroupement pédagogique de Citry, Méry-sur-Marne et Nanteuil-sur-Marne en date du 16 octobre 2020 modifiant les statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI/N°1 du 7 janvier 2021 portant modification des statuts du syndicat intercommunal pour le regroupement pédagogique de Citry, Méry-sur-Marne et Nanteuil-sur-Marne ;

Considérant la délibération du conseil syndical en date du 28 avril 2026 qui fixe la participation de la commune de Méry-sur-Marne à 73 105, 63 euros pour l'exercice comptable 2026.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide (4 votes POUR, 0 votes CONTRE, 9 ABSTENTION, 0 NPPV)

CONTRE :

ABSTENTION :

CLEMENT Bruno, SIGAUT Christine, ROBERT Stéphane, DRIOT Dominique, CHARBONNIER Jean-Pierre, LALOUX Baudouin, CANDELA Sylvana, DRIOT Patrick, HOUDRY Amandine

Fixe la participation de la commune de Méry-sur-Marne au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Citry, Méry-sur-Marne et Nanteuil-sur-Marne à 73 105,63 euros pour l'exercice comptable 2026.

Fixe la participation de la commune de Méry-sur-Marne au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Citry, Méry-sur-Marne et Nanteuil-sur-Marne à 18 276,40 € pour le premier trimestre de l'exercice comptable 2027.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance

Baudouin LALOUX



Le Maire

Sami SEDDIK



Le maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.